

02/04/2019 - Réforme de la PAC : le Parlement prend position pour une politique agricole ambitieuse et commune - Michel Dantin (LR, PPE, Fr)

« Je tiens à saluer l'intense travail effectué dans le cadre de cette réforme et ce malgré le laps de temps très court. La proposition initiale de la Commission européenne est modifiée de manière significative. Nous avons voté un texte qui donnera corps à une véritable vision pour l'avenir de l'agriculture européenne, une vision qui sera portée par une politique agricole commune renouvelée », a déclaré Michel Dantin, membre de l'équipe de négociation du Groupe PPE sur la réforme de la PAC.

Après huit mois de travail, les membres de la commission de l'Agriculture du Parlement européen ont adopté aujourd'hui, par 27 voix contre 17, leur position sur les plans stratégiques relevant de la Politique Agricole Commune, couvrant les mesures de soutien aux agriculteurs et au développement rural pour la période 2021-2027.

« Nous avons veillé, avec ma collègue Herranz Garcia, à ce que la future PAC reste une politique respectant les prérogatives du Parlement européen en proposant que les choix politiques majeurs et constitutifs de la PAC soient fixés au niveau européen, et non pas dans les plans stratégiques de chaque État membre ».

« J'ai également obtenu que la PAC continue à incarner un équilibre entre le nécessaire développement économique des secteurs agricoles et les ambitions environnementales et climatiques de l'Union, car la PAC est une politique qui s'adresse avant tout à des hommes et des femmes, acteurs économique qui assurent tous les jours aux consommateurs européens une alimentation de qualité, diverse et de proximité ».

« Enfin, comme je m'y étais engagé, nous avons veillé à ce que la PAC reste une politique commune dans ses règles, dotations financières minimales et maximales et dans sa mise en œuvre, garanties indispensables de l'égalité de traitement entre agriculteurs au sein du marché unique. C'était une des failles de la proposition de la Commission, elle a été corrigée », a ajouté le député européen.

Le dernier règlement relatif aux règles de financement et de contrôle de la PAC, constitutif de la réforme, sera voté le 8 avril prochain.